

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2023, le règlement suivant :

**RCA21-14001-1** : Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le Règlement RCA21-14001-1 entre en vigueur conformément à la loi.

À compter de son entrée en vigueur, le règlement pourra être consulté sur le site Internet de la Ville <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 8 mars 2023

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---